

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1966 B 00089

Numéro SIREN : 542 034 327

Nom ou dénomination : BP FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2022 sous le numéro de dépôt 10041

# **BP FRANCE**

Société par actions simplifiée

Campus Saint-Christophe, Bâtiment Galilée 3

10 Avenue de l'Entreprise

95863 Cergy-Pontoise Cedex

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## BP FRANCE

Société par actions simplifiée

Campus Saint-Christophe, Bâtiment Galilée 3

10 Avenue de l'Entreprise

95863 Cergy-Pontoise Cedex

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

À l'associé unique de la société BP FRANCE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BP FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés en particulier aux opérations de restructuration et de dépollution, telles que décrites dans la notes 1.2.I de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par des sondages les calculs effectués par votre société et à vérifier que la note 1.2.I de l'annexe fournit une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

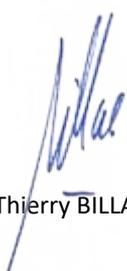
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

**bp France**



## COMPTES SOCIAUX

**Arrêtés au 31 décembre 2021**

# Bilan Actif

(En millions d'euros)	2021		2020	
	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concession, brevets et droits similaires	32	26	6	11
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>11</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	7	1	6	5
Constructions	59	30	28	30
Installations techniques, matériel et outillage industriel	256	83	173	166
Autres immobilisations corporelles	16	9	6	7
Immobilisations en cours	28	-	28	24
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>123</b>	<b>242</b>	<b>232</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	28	8	20	22
Créances rattachées aux participations	2	1	1	1
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	1	-	1	0
Autres immobilisations financières	0	-	0	0
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>427</b>	<b>158</b>	<b>269</b>	<b>265</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Stocks de matières premières	19	0	19	7
Stocks d'en cours de production de biens	14	-	14	38
Stocks produits intermédiaires et finis	8	0	8	5
Stocks de marchandises	107	-	107	74
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>148</b>	<b>124</b>
<b>Créances</b>				
Avances, acomptes versés sur commande	0	-	0	4
Créances clients et comptes rattachés	119	2	117	61
Autres créances	296	-	296	391
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>2</b>	<b>413</b>	<b>456</b>
Disponibilités	1	-	1	3
<b>TRESORERIE</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>563</b>	<b>2</b>	<b>561</b>	<b>583</b>
Charges constatées d'avance	0	-	0	0
Ecarts de conversion actif	0	-	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>991</b>	<b>160</b>	<b>831</b>	<b>848</b>

# Bilan Passif

(En millions d'euros)	2021	2020
	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Capital social ou individuel ( dont 244 versé )	244	244
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	1	1
Réserve légale	24	24
Réserves réglementées	11	11
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	(118)	(20)
<b>CAPITAL ET RESERVES</b>	<b>163</b>	<b>261</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>34</b>	<b>(97)</b>
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>200</b>	<b>167</b>
Provisions pour risques	8	5
Provisions pour charges	394	446
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>403</b>	<b>451</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes	2	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127	143
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>144</b>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes fiscales et sociales	62	58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8	21
Autres dettes	16	6
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>84</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>216</b>	<b>228</b>
Produits constatés d'avance	11	2
Ecart de conversion passif	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>831</b>	<b>848</b>

# Compte de Résultat (1ère partie)

(En millions d'euros)	2021			2020
	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises	1 454	201	1 656	1 214
Production vendue de biens	-	95	95	77
Production vendue de services	49	6	55	50
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 503</b>	<b>302</b>	<b>1 805</b>	<b>1 341</b>
Production stockée			2	(1)
Production immobilisée			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			42	28
Autres produits			12	18
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 861</b>	<b>1 385</b>
<b>Charges externes</b>				
Achats de marchandises (et droits de douane)			1 266	899
Variation des stocks de marchandises			(32)	54
Achats de matières premières et autres approvisionnements			58	5
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)			12	(28)
Autres achats et charges externes			89	92
<b>Total</b>			<b>1 393</b>	<b>1 022</b>
<b>IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>			<b>338</b>	<b>337</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements			22	16
Charges sociales			27	26
<b>Total</b>			<b>48</b>	<b>42</b>
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			21	16
Dotations aux provisions sur immobilisations			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			0	2
Dotations aux provisions pour risques et charges			5	11
<b>Total</b>			<b>26</b>	<b>29</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>			25	21
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 830</b>	<b>1 451</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>31</b>	<b>(66)</b>

# Compte de Résultat (2ème partie)

(En millions d'euros)

	2021	2020
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>31</b>	<b>(66)</b>
<b>Opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	2	3
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	3	1
Différences positives de change	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	8	3
Intérêts et charges assimilés	5	2
Différences négatives de change	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>4</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(8)</b>	<b>(0)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	29	23
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>24</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9	22
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7	33
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>55</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>10</b>	<b>(32)</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-	-
Impôts sur les bénéfices	(0)	(0)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 896</b>	<b>1 413</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 862</b>	<b>1 511</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>34</b>	<b>(97)</b>

**bp France**



ANNEXE  
AUX  
COMPTES SOCIAUX

Les notes n° 1 à 23 ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 dont le compte de résultat dégage un gain de 33 849 567 € et dont le total du bilan s'élève à 830 533 599 €.

Ces comptes ont été arrêtés le 07 Avril 2022 par le Comité Exécutif.

## NOTE N° 1 : Règles et méthodes comptables - Evènements significatifs.

### 1. Principes généraux

Les principes comptables appliqués pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont essentiellement ceux décrits ci-dessous. Ils sont en tous points comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ainsi que l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite et tenant compte des adaptations du plan comptable professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures.

### 2. Modes et méthodes d'évaluations détaillés retenus pour les principaux postes des comptes annuels

#### a) Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires ont été évalués au prix d'achat et sont amortis sur leur durée de vie économique.

Les fonds de commerce acquis ne bénéficiant pas d'une protection juridique particulière assurant leur pérennité sont amortis selon un plan d'amortissement lié à leur nature.

Les fonds commerciaux sont évalués au prix d'achat et dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à celui-ci. La valeur actuelle est évaluée sur la base de critères de performance internes tels que les volumes de ventes ou le résultat opérationnel pour les autres fonds commerciaux.

Les licences informatiques acquises lors de la mise en place de grands projets sont amorties sur une période de 3 ans représentant la durée de vie économique.

#### b) Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions, installations techniques sont évalués sur la base du prix de revient d'origine, à l'exception des immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui sont inscrites au bilan à leur valeur réévaluée.

L'amortissement économique est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée du bien.

La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement réellement pratiqué est traitée en amortissement dérogatoire.

*Catégorie d'immobilisation*

*Durée d'utilisation*

Constructions : .....de 15 à 20 ans

Aménagements : .....de 5 à 15 ans

Installations de stockage : .....sur 20 ans

Autres immobilisations corporelles : .....de 5 à 40 ans

**c) Immobilisations financières**

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition, augmenté le cas échéant des réévaluations légales. Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur actuelle d'une participation, généralement estimée par rapport à la quote-part de l'actif net comptable modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique non-inscrits en comptabilité (tels que la valeur du fonds de commerce), est inférieure à sa valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Celle-ci est imputée en priorité sur les titres puis sur les créances rattachées, et complétée d'une provision pour risques le cas échéant.

Ces dépréciations sont considérées comme ayant un caractère financier.

**d) Valeurs d'exploitation**

Les produits finis sont valorisés hors taxes au coût de production et les stocks de marchandises sont valorisés hors taxes au coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour les stocks dont la valeur économique réelle, déterminée à partir des cours de référence, est inférieure au coût de revient à la clôture.

Pour les produits de type lubrifiants, des provisions pour obsolescence peuvent être comptabilisée au cas par cas.

**e) Echanges**

Les échanges de matières premières et de produits finis réalisés pendant l'exercice avec les confrères sont comptabilisés conformément au plan comptable professionnel. Ils ont le caractère de prêts de consommation.

**f) Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte au cas par cas des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

**g) Crédit-bail**

Les loyers correspondant aux contrats de crédit-bail sont passés en charge dans l'exercice.

**h) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires comprend l'ensemble des ventes de biens et services de l'exercice, à l'exclusion des échanges avec les autres sociétés pétrolières comptabilisés comme décrit en e). Il est exprimé hors TVA mais inclut tout autre droit et taxe, notamment la TICPE.

**i) Retraites, indemnités de départ à la retraite et garantie complémentaire de santé**

Les engagements de retraites, les indemnités de fin de carrière et la garantie complémentaire santé pour les retraités sont calculés sur une base actuarielle selon une méthode prospective, en tenant compte des particularités du régime bp France.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à la Société. Le taux d'actualisation est le taux d'émission des obligations du secteur privé cotées AA et d'horizon supérieur à 10 ans.

Les engagements en matière de retraite sont enregistrés et calculés en tenant compte des éléments suivants :

bp France

- Une modification du régime de retraite chapeau a été approuvée par référendum à compter du 01/07/1989. Elle a notamment pour conséquence la clôture du système dont ne pourra plus bénéficier le personnel engagé après cette date.
- Une seconde modification du régime retraite a été approuvée par référendum le 07/12/1999. Elle a pour objectif de consolider pour l'avenir le régime de retraite supplémentaire de bp France en :
  - fixant l'impact des régimes extérieurs dans le calcul de la retraite supplémentaire
  - supprimant la clause de sauvegarde
  - introduisant une garantie formelle.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans les charges d'exploitation.

#### **j) Opérations futures de change**

Les créances et les dettes en devises sont valorisées au cours de clôture, par la contrepartie d'un écart de conversion actif ou passif. Une provision pour pertes de change est comptabilisée lorsque cette revalorisation fait ressortir une perte potentielle.

Les opérations à terme de devises ne sont enregistrées en comptabilité qu'au moment de leur dénouement. Le produit ou la perte réalisée est comptabilisé en résultat d'exploitation.

#### **l) Provisions pour risques et charges.**

Les provisions sont constatées au cas par cas, lorsque des risques ou des charges sont identifiés comme précis dans leur objet, mais dont l'échéance et le montant ne peuvent être fixés de façon définitive.

Elles concernent en particulier des opérations de restructuration et de dépollution.

Les coûts de restructuration font également l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnés à hauteur de l'engagement en résultant. L'incidence des variations actuarielles est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

Des provisions pour couvrir des dépenses environnementales sont constatées au cas par cas suivant l'état du site, lorsque dans le cadre d'une obligation légale, il ressort que le lancement d'études ou de travaux est probable et que les coûts peuvent en être raisonnablement estimés soit par analogie avec des dossiers historiques de même nature, soit grâce à des études réalisées par des organismes compétents. Dans certains cas, les dépenses faisant l'objet de provisions peuvent excéder la stricte obligation légale.

Les réalisations peuvent différer des estimations ayant donné lieu à constitution des provisions.

### **3. Evènements significatifs**

#### **a) Projet Flamant Rose**

Courant 2021, après un contrôle approfondi de l'ensemble des bacs de stockage du site de Frontignan, bp France a décidé de réaliser des travaux de rénovation sur 15 des 24 bacs du site.

bp France

**b) Contrôle URSSAF**

Le contrôle qui a débuté en mars 2020 a été interrompu en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Il a repris courant mai 2021 et s'est clôturé le 18 octobre de la même année. Les exercices vérifiés sont 2018, 2019 et 2020.

**c) Contrôle Fiscal**

Le contrôle qui devait débuter en avril 2020 et qui a été reporté en raison de la crise sanitaire du COVID-19, a repris le 30 mars 2021 pour se conclure le 26 novembre 2021. Les exercices vérifiés sont 2018 et 2019.

**d) Projet de restructuration – Reinventing bp**

Au cours de l'année 2021, une partie du plan de réorganisation a été appliquée et sera finalisée dans le courant de l'année 2022.

**e) Projet Less – Castrol France**

La société a décidé de mettre en œuvre un projet de scission de la branche d'activité Lubrifiant nommé LESS.

Dans cette optique la société Castrol France a été créée le 16 novembre 2021.

Au 1<sup>er</sup> Juillet 2022, il est prévu un apport partiel d'actif à cette entité nouvellement créée. Cet apport sera constitué de la branche autonome d'activité lubrifiant.

## **4. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

**a) Conflit en Ukraine**

Le conflit en Ukraine débuté au cours du mois de février 2022 est toujours en cours au moment de l'établissement des comptes annuels.

Pour le moment ces événements n'ont pas d'impact sur l'activité de bp France, néanmoins une attention particulière est portée par le groupe sur ce conflit et ses conséquences.

**NOTE N°2 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE BRUT**

(En millions d'euros)

Immobilisations	Valeurs brutes des immobilisations au 01/01/2021	Acquisitions et virements de poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations au 31/12/2021
			Virements de poste à poste	Cessions à tiers ou mises hors service	
Incorporelles	34	0	0	2	32
Corporelles	321	12	10	5	337
Immobilisation en-cours	24	15	(10)	0	28
Financières	30	0	-	1	30
<b>TOTAL</b>	<b>409</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>427</b>

**NOTE N°3 : ETAT DES AMORTISSEMENTS**

(En millions d'euros)

<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>Montant des amortissements au 01/01/21</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif</b>	<b>Montant des amortissements au 31/12/21</b>
<b>Incorporelles</b>	22	5	0	26
<b>Corporelles</b>	112	16	5	123
<b>Financières</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>149</b>

**NOTE N°4 : ETAT DES PROVISIONS**

(En millions d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	A nouveau	Augmentations	Diminutions		Montant
	au 01/01/2021	par dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	au 31/12/2021
<b>Provisions réglementées :</b>					
Prov. pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	4	0	0	-	3
<b>TOTAL I</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Provisions pour risques et charges :</b>					
<b>Provisions pour risques :</b>					
Quote-part de pertes SNC	3	6	3	-	6
Litiges	-	-	-	-	-
Pertes de change	0	0	0	-	0
Autres	2	0	0	0	2
	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>Provisions pour charges :</b>					
Restructurations	58	7	10	15	39
Dépollutions/démolitions	9	1	1	0	9
Impôts	-	-	-	-	-
Retraites	337	3	17	16	307
Mutuelle retraités	21	0	1	1	19
Indemnités de départ en retraites	12	0	2	1	10
Autres	10	1	1	0	10
	<b>446</b>	<b>12<sup>(1)</sup></b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>394</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>451</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>403</b>
<b>Dépréciations :</b>					
Sur actif immobilisé	11	1	3	-	8
Sur actif circulant	5	0	3	-	2
<b>TOTAL III</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>470</b>	<b>20</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>416</b>

<b>Dont</b>	<b>/</b>	<b>d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>19</b>
<b>dotations</b>	<b>/</b>	<b>financières</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
<b>et reprises</b>	<b>/</b>	<b>exceptionnelles</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
			<b>20</b>	<b>39</b>	<b>34</b>

<sup>(1)</sup> Dont 18 millions d'euros liés aux changements d'hypothèses financières des engagements retraites et assimilés, et des plans sociaux.

Note 4 bis : Engagements retraites et assimilés  
(en millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Provision pour l'engagement de retraites en début d'exercice</b>	<b>337</b>	<b>349</b>
Coût des services rendus	-	-
Intérêts sur la dette actuarielle	3	4
Montant des pertes / (gains) actuariels <sup>(1)</sup>	(16)	1
Prestations payées	(17)	(17)
<b>Provision pour l'engagement de retraites en fin d'exercice</b>	<b>307</b>	<b>337</b>

**La provision pour retraite a été établie selon les hypothèses suivantes :**

Méthode de calcul des engagements utilisée : Méthode prorata temporis  
 Modalités de départ en fin de carrière : Départ à l'âge minimum de retraite  
 Table de mortalité : TGF05-TGH05  
 Taux de revalorisation des pensions : 1.40 %  
 Taux d'actualisation : 1.2 % incluant le taux d'inflation  
 Taux d'inflation : 1.60%  
 Taux de chargement sur rente : 3%

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Provision pour l'engagement mutuelle en début d'exercice</b>	<b>21</b>	<b>23</b>
Coût des services rendus	0	0
Intérêts sur la dette actuarielle	0	0
Montant des pertes / (gains) actuariels <sup>(1)</sup>	(1)	(2)
Prestations payées	(1)	(1)
<b>Provision pour l'engagement mutuelle en fin d'exercice</b>	<b>19</b>	<b>21</b>

**La provision pour l'engagement mutuelle a été établie selon les hypothèses suivantes :**

Méthode de calcul des engagements utilisée : Méthode prorata temporis  
 Modalités de départ en fin de carrière : Départ volontaire à 62 ans  
 Table de mortalité : TGF05-TGH05  
 Taux d'actualisation : 1.2 % incluant le taux d'inflation  
 Taux de revalorisation des cotisations santé : 1.5 % au-delà de l'inflation  
 Taux de sortie : Taux moyen de 1% uniquement pour les actifs  
 Taux d'inflation : 1.60%  
 Taux de reversion : 53%

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Provision pour l'engagement IDR en début d'exercice</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Coût des services rendus	0	0
Intérêts sur la dette actuarielle	0	0
Montant des pertes / (gains) actuariels <sup>(1)</sup>	(1)	1
Prestations payées	(2)	(0)
<b>Provision pour l'engagement IDR en fin d'exercice</b>	<b>10</b>	<b>12</b>

**La provision pour l'engagement IDR a été établie selon les hypothèses suivantes :**

Méthode de calcul des engagements utilisée : Méthode Projected Unit Credit stricte  
 Modalités de départ en fin de carrière : Départ volontaire à 62 ans  
 Table de mortalité : Tables de survie INSEE 2015-2017  
 Taux d'actualisation : 1.2 % incluant le taux d'inflation  
 Taux d'évolution des salaires : 1.5 % au-delà de l'inflation  
 Taux de sortie : Taux moyen de 1 %  
 Taux d'inflation : 1.60%  
 Taux de charges sociales: 46.15%

<sup>(1)</sup> Ces montants sont liées à des changements d'hypothèses, notamment à l'impact du taux d'actualisation qui a varié de manière significative entre 2020 et 2021 passant de 0.8% à 1.2%.

La conséquence de ces variations exceptionnelles sur le calcul des engagements, a impacté le compte de résultat à hauteur de 18 million d'euros

**NOTE N°5 : ETAT DES STOCKS**

(en millions d'euros)

Stocks	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020		
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette
<b>Marchandises</b>	107	-	107	75	1	74
<b>En cours de production de biens</b>	14	-	14	38	-	38
<b>Matières 1ères &amp; autres appro.</b>	19	0	19	7	0	7
<b>Produits finis</b>	8	0	8	6	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>148</b>	<b>126</b>	<b>2</b>	<b>124</b>

**NOTE N°6 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES AU 31 DECEMBRE 2021**

(En millions d'euros)

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à participations	2	-	2
Prêts	1	1	-
Autres immobilisations financières	0	-	0
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Avances & acomptes versés s/ commandes	0	0	-
Clients douteux ou litigieux	2	2	-
Clients et Comptes Associés <sup>(1)</sup>	117	117	-
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Sécurité sociale et aut. organismes sociaux	-	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	-
Etat - TVA	2	2	-
Etat - autres impôts	-	-	-
Groupe et associés	292	292	-
Débiteurs divers	1	1	-
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>414</b>	<b>414</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	0	0	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>417</b>	<b>415</b>	<b>2</b>

(1) dont 3 millions d'euros d'effets de commerce à moins d'un an. Le poste Clients a été diminué du montant de créances cédées à Santander dans le cadre du programme Pan European Discounting (14 millions d'euros)

**NOTE N°6 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2021**

(En millions d'euros)

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
- A + 2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts/dettes financières diverses <sup>(1)</sup>	0	-	0	-
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Avances/acomptes reçus sur commandes en cours	2	2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	127	127	-	-
Personnel et comptes rattachés	7	7	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	7	7	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	-	-
Etat - TVA	17	17	-	-
Etat - autres impôts	31	31	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	16	16	-	-
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>208</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes s/ immos et comptes rattachés	8	8	-	-
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>216</b>	<b>216</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits constatés d'avance <sup>(2)</sup>	11	11	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>228</b>	<b>227</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> dont 0,48 million d'euros de dépôts et cautions reçus.<sup>(2)</sup> ce montant est principalement composé d'un engagement envers les salariés dans le cadre d'un PSE.

**NOTE N°7 : TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

(En millions d'euros)

LISTE DES POSTES	Avec un lien de participation de		Entreprises Liées	Montant 2021
	10% à 50%	≥ 50%		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>				
Autres participations	7	1	2	10
Créances rattachées à des participations	1	-	-	1
<b>CREANCES :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	-	2	16	18
Avances de trésorerie	0	6	286	292
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :</b>				
	-	-	-	-
<b>DETTES :</b>				
Emprunts de trésorerie	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	1	54	55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>				
	-	3	7	9
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>				
	0	0	4	4

**NOTE N°8 : CHARGES À PAYER**

(En millions d'euros)

<b>Montant des charges à payer dans les postes suivants du bilan</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95	108
Dettes fiscales et sociales	14	11
Dettes immobilisations et comptes rattachés	5	5
Autres dettes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>125</b>

**NOTE N°9 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Au 31 décembre 2021, le capital social se compose de 64.308.832 actions de 3.8 euros de valeur nominale.

La société bp Global Investments Ltd détient 100 % des actions de bp France.

**NOTE N°10 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

(En millions d'euros)

	2021	2020
<b>VENTES EN FRANCE</b>		
Marchandises	1 119	761
Produits Finis	-	-
Services	49	38
	1 168	799
<b>VENTES A L'EXPORTATION</b>		
Marchandises	201	118
Produits Finis	95	77
Services	6	12
	302	207
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES</b>	<b>1 470</b>	<b>1 006</b>
Montant des droits et taxes (à l'exclusion de la TVA)	335	335
	<b>1 805</b>	<b>1 341</b>
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TVA</b>	<b>1 805</b>	<b>1 341</b>
TVA	207	170
	<b>2 012</b>	<b>1 511</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TTC</b>	<b>2 012</b>	<b>1 511</b>

Les ventes de marchandises correspondent majoritairement à des carburants.

**NOTE N°11 : ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**

(En millions d'euros)

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	actif	passif	actif	passif	actif	passif
<b>I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS</b>						
1-Provisions réglementées	-	4	0	0	-	3
2-Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
3-Charges non déductibles temporairement	452	-	20	69	403	-
4-Produits non taxables temporairement	-	-	-	-	-	-
5-Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés						
5.1-Charges déduites	0	-	0	0	0	-
5.2-Produits imposés	-	0	0	0	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>452</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>69</b>	<b>403</b>	<b>3</b>
<b>II. ELEMENTS A IMPUTER</b>						
- Déficits reportables	317	-	22	-	340	-
- Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
- Moins-values à long terme	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-
<b>III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELS</b>						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
- Autres réserves	-	11	-	-	-	11

<sup>(1)</sup> Le déficit fiscal peut être imputé sur le résultat fiscal bénéficiaire constaté au titre de l'exercice suivant à hauteur de 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice fiscal excédant ce seuil. La part de déficit fiscal qui n'aura pu être apurée, est reportable sur les exercices bénéficiaires suivants dans la même limite et sans limitation de durée sous réserve de l'application des dispositions de l'article 221.5 du C.G.I. (changement de régime fiscal, d'objet social, d'activité réelle ou disparition des moyens de production emportant cessation d'entreprise.

**NOTE N°12 : ENGAGEMENTS FINANCIERS**

(En millions d'euros)

<b>Engagements donnés</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Avals et cautions	150	32
Effets escomptés non échus Autres engagements financiers	1	2
Loyer	-	-
Dépollution <sup>(1)</sup>	-	-

<sup>(1)</sup> Les coûts de dépollution futurs ne sont évalués que lorsqu'il apparaît que les coûts de remise en état sont engagés dans un avenir proche, dans ce cas une provision est constatée.

<b>Engagements reçus</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Avals et cautions <sup>(2)</sup>	-	400
Autres engagements financiers	-	-

<sup>(2)</sup> Les avals et cautions reçus correspondent pour l'essentiel au crédit d'enlèvement des douanes.

**NOTE N°13 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie ; elles peuvent ne pas être fournies lorsqu'elles permettent d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

**NOTE N°14 : IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS-MÈRES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ**

Les comptes de bp France sont consolidés dans les comptes du groupe bp P.L.C. dont le siège social se situe  
:  
1St James's Square, London SW1Y 4PD - United Kingdom.

## NOTE N°15 : LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)

Dénomination des sociétés ou groupe de sociétés	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances nets consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice
<b>I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL SOCIAL.</b>												
<b>A. Filiales détenues à plus de 50%</b>												
PROMEDO <sup>(1)</sup>	SA	0	(0)	99,88%	3	3	-	-	-	-	(0)	-
<b>B. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>												
SOGEP <sup>(1)</sup>	SAS	12	5	37,00%	4	-	4	-	-	5	(0)	-
					7	3	4	-	-	5	(0)	-
<b>II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL SOCIAL.</b>												
<b>A. Filiales détenues à plus de 50%</b>												
a) Filiales françaises <sup>(1)</sup>		XXX	XXX	XXX	1	1	1	1	0	19	(3)	-
b) Filiales étrangères		XXX	XXX	XXX	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>												
a) Dans des sociétés françaises <sup>(1)</sup>		XXX	XXX	XXX	7	4	3	2	-	XXX	XXX	1
b) Dans des sociétés étrangères		XXX	XXX	XXX	-	-	-	-	-	XXX	XXX	-
					8	5	4	2	0	XXX	XXX	1

**NOTE N°16 : EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE**

(En millions d'euros)

	Jusqu'à 1 an	Plus d'1an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
<b>1. RISQUE DE TAUX D'INTERET</b>				
A) BILAN				
• Actifs financiers (avances et valeurs mobilières de placement)	292	-	-	<b>292</b>
• Dettes financières :				
- à <i>taux variables</i>	-	-	-	-
- à <i>taux fixes</i>	-	-	-	-
- <i>sans rémunération</i>	-	-	(0)	(0)
	-	-	(0)	(0)
B) HORS BILAN				
• Contrats d'échange de taux d'intérêts	-	-	-	-

**2. RISQUE DE CHANGE**

- Dettes fournisseurs enregistrées au bilan : 2,55 millions d'euros en contrevaletur US Dollar
- Créances clients enregistrées au bilan : 17,15 millions d'euros en contrevaletur US Dollar

**NOTE N°17 : RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	2021	2020	2019	2018	2017
<b>1. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
A) Capital social (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	244	244	244	244	244
B) Nombre d'actions émises	64 308 832	64 308 832	64 308 832	64 308 832	64 308 832
C) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (en millions d'euros)</b>					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	1 470	1 006	2 060	2 243	2 084
B) Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions <sup>(2)</sup>	1	(84)	(17)	(5)	97
C) Impôts sur les sociétés	(0)	(0)	0	0	(1)
D) Participations des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
E) Résultat après impôts, amortissements et provisions	34	(97)	(20)	17	117
F) Résultat distribué	-	-	-	17	117
<b>3. RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>					
A) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,02	(1,31)	(0,26)	(0,08)	1,51
B) Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,53	(1,52)	(0,31)	0,27	1,82
C) Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,27	1,82
<b>4. PERSONNEL (en millions d'euros)</b>					
A) Montant de la masse salariale	22	16	23	24	25
B) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres sociales, etc...)	27	26	28	28	29
C) Effectif	309	343	365	375	395

<sup>(1)</sup> Voir Note n°9 : composition du capital social.

<sup>(2)</sup> Conformément aux recommandations de l'AMF ( Bulletin 104 de Mai 1978) le montant retenu pour le poste provisions est un montant net, représentant le montant des dotations de l'exercice diminué des reprises.

**NOTE N°18 : TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RÉSULTAT**

(En millions d'euros)

	2021	2020
<hr/>		
<b>ORIGINES :</b>		
1. Report à nouveau antérieur	-	-
2. Résultat de l'exercice	34	(97)
3. Prélèvement sur les réserves	-	-
<hr/>		
<b>AFFECTATIONS :</b>		
4. Réserves	ND	-
5. Dividendes	ND	-
6. Autres répartitions	ND	-
7. Report à nouveau	ND	(97)
<hr/>		

**NOTE N°19 : DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

(En millions d'euros)

**Le résultat exceptionnel est un gain de 10 millions d'euros et est constitué de :**

**1) Opérations de gestion**

- Charges liées aux plans sociaux	(9)
- Autres produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	(0)
	<u>(9)</u>

**Résultat exceptionnel sur opérations de gestion**

**(9)**

**2) Opérations sur capital**

- VNC des immobilisations incorporelles	-
- VNC des immobilisations corporelles	(3)
- Plus ou moins-value nette sur cession d'immobilisations financières autres	1
- Reprises provisions pour dépréciation immobilisation financières	3
- Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	0
	<u>0</u>

**Résultat exceptionnel sur opérations en capital**

**1**

**3) Reprises et dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions et transferts de charges**

- Reprises et dotations pour restructuration/ plans sociaux	18
- Reprises et dotations pour hausse de prix	-
- Reprises et dotations pour contrôles fiscaux	-
- Reprises et dotations autres provisions pour risques et charges	0
- Reprises et dotations amortissements dérogatoires	0
	<u>0</u>

**Résultat exceptionnel sur reprises et dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions et transferts de charges**

**19**

**NOTE N°20 : REPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE**

(En millions d'euros)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel et Participation	Total
<b>a) Impôt Sociétés au Taux Réduit</b>				
Plus-value de cession des titres	-	-	-	-
Taux réduit IS	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Total IS au Taux Réduit 2021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>b) Impôt Sociétés au Taux de Droit Commun</b>				
Résultat comptable avant impôt de l'exercice	31	(8)	10	34
Retraitements fiscaux	(37)	(1)	(18)	(56)
<b>Résultat fiscal bp France</b>	<b>(6)</b>	<b>(9)</b>	<b>(8)</b>	<b>(22)</b>
Taux de droit commun IS	26,50%	26,50%	26,50%	26,50%
<b>Impôt sur les sociétés 2021 théorique</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>
Restitution crédits d'impôt	-	-	-	-
<b>Impôt sur les sociétés dû</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>c) Contribution sociale</b>				
Taux de Contribution sociale	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%
<b>Total Contribution sociale 2021</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>
<b>Total Impôt Société 2021</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>

bp France

**NOTE N°21 : EFFECTIF PAR CATEGORIE DE SALARIÉS**

L'effectif au 31 décembre 2021 de bp France s'élève à 309 personnes se répartissant en :

	<b>Total</b>
Ouvriers	38
Employés	16 <sup>(1)</sup>
Maîtrise et Assimilés	83
Cadres	172
	<hr/>
	<b>309</b>

(1)Catégorie incluant 15 apprentis.

**NOTE N°22 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(En millions d'euros)

	Montant au 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2021
Capital	244	-	-	244
Primes liées au capital	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	1	-	-	1
Réserve légale	24	-	-	24
- Réserve légale proprement dite	12	-	-	12
- Plus-values nettes à long terme	12	-	-	12
Réserves réglementées	11	-	-	11
Autres réserves	0	-	-	0
Report à nouveau	(20)	-	97	(118)
Résultat de l'exercice précédent	(97)	97	-	-
Résultat de l'exercice en cours	-	34	-	34
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	4	0	0	3
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>167</b>	<b>131</b>	<b>98</b>	<b>200</b>

**NOTE N° 23 : Honoraires des Commissaires aux Comptes.**

En application du Décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008 complétant l'article R.233-14 §17 du Code de commerce, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat annuel de l'exercice s'élève à 0,2 million d'euros. Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

Les honoraires comptabilisés au titre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes s'élèvent à 6 milliers d'euros.



**bp FRANCE**

Société par actions simplifiée au capital de 244.373.561,60 euros  
Siège social : Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3,  
10 Avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy Cedex  
542 034 327 RCS Pontoise

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 10 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 10 juin,  
A 14 heures,

**BP Global Investments Limited**, société de droit anglais, dont le siège social est situé à Chestsey Road, Sunbury on Thames-Middlesex, TW16 7BP, Royaume-Uni,

Propriétaire des 64.308.832 actions composant l'intégralité du capital social de la Société, et donc agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

A été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à la suite de la présentation du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus au Président et au Directeur Général de la Société,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Constatation de la démission de Mme Anne-Sophie Corbeau de son mandat de membre du Comité Exécutif,
- Constatation de la démission de M. Peter Mather de son mandat de membre du Comité Exécutif,
- Ratification de la nomination provisoire de M. Christian Girardeau en qualité de membre du Comité Exécutif et nomination de M. Christian Girardeau en qualité de membre du Comité Exécutif,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Après avoir déclaré que :

- la société DELOITTE & ASSOCIES représentée par M. Thierry Billac, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement avisée des présentes décisions,
- les représentants du Comité Social et Economique de la Société ont été informés des présentes décisions conformément à la loi,

rappelle que Monsieur Franck Tiravy, en qualité de Président de la Société, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé,

et que les documents suivants ont été tenus à la disposition de l'Associé Unique, du Commissaire aux comptes et des représentants du Comité Social et Economique, au siège social de la Société, conformément à la loi et aux statuts :

- L'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2021,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- La copie des lettres d'information adressées au Commissaire aux comptes et aux représentants du Comité Social et Economique,
- L'attestation du Commissaire aux comptes sur les délais de paiement établie en vertu de l'article L. 441-14 du Code de commerce,
- La lettre de démission de Mme Anne-Sophie Corbeau de son mandat de membre du Comité Exécutif,
- La lettre de démission de M. Peter Mather de son mandat de membre du Comité Exécutif,
- Le texte des décisions proposées à l'Associé Unique,
- Les statuts à jour de la Société.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

##### **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à la suite de la présentation du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président de la Société sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 33.849.566,87 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élevant à la somme de 185.529 euros et l'impôt correspondant.

#### **DEUXIEME DECISION**

##### **Quitus au Président et au Directeur Général de la Société**

L'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général pour leur gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **TROISIEME DECISION**

#### **Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021**

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit le bénéfice de 33.849.566,87 euros, ainsi qu'il suit :

#### **ORIGINE :**

- Résultat de l'exercice écoulé .....33.849.566,87 euros

#### **AFFECTATION :**

- Report à Nouveau antérieur ..... (117.530.025,78) euros
- Résultat de l'exercice .....33.849.566,87 euros  
Affecté en totalité au compte Report à Nouveau
- Report à Nouveau après affectation ..... (83.680.458,91) euros

L'Associé Unique prend acte qu'au vu des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 200.137.116,74 euros pour un capital social de 244.373.561,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que les sommes distribuées par la Société à titre de dividende, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<b>Date de clôture</b>	<b>Dividendes versés</b>
31 décembre 2020	0 €
31 décembre 2019	0 €
31 décembre 2018	18.006.472,96 € (soit 0,28 € par action)

### **QUATRIEME DECISION**

#### **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, prend acte qu'aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou renouvelée au cours de l'exercice écoulé.

### **CINQUIEME DECISION**

#### **Constatation de la démission de Mme Anne-Sophie Corbeau de son mandat de membre du Comité Exécutif**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et de la lettre de démission de Mme Anne-Sophie Corbeau de son mandat de membre du Comité Exécutif de la Société, constate ladite démission, sans condition, ni indemnité, avec effet à compter du 31 août 2021, et remercie Mme Anne-Sophie Corbeau pour l'exercice de ses fonctions au sein de la Société.

## **SIXIEME DECISION**

### **Constatation de la démission de M. Peter Mather de son mandat de membre du Comité Exécutif**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et de la lettre de démission de M. Peter Mather de son mandat de membre du Comité Exécutif de la Société, constate ladite démission, sans condition, ni indemnité, avec effet à compter du 31 décembre 2021, et remercie M. Peter Mather pour l'exercice de ses fonctions au sein de la Société.

## **SEPTIEME DECISION**

### **Ratification de la nomination provisoire de M. Christian Girardeau en qualité de membre du Comité Exécutif et nomination de M. Christian Girardeau en qualité de membre du Comité Exécutif**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, prend acte que le Comité Exécutif, qui s'est réuni en date du 19 octobre 2021, a nommé à titre provisoire M. Christian Girardeau en qualité de membre du Comité Exécutif en remplacement de Mme Anne-Sophie Corbeau, et ce jusqu'à la ratification de cette nomination par décisions de l'Associé Unique de la Société.

En conséquence de ce qui précède et conformément aux dispositions de l'article 14.2 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de :

- (i) ratifier la nomination provisoire de M. Christian Girardeau en qualité de membre du Comité Exécutif à compter du 19 octobre 2021 et jusqu'à la date des présentes ; et
- (ii) nommer M. Christian Girardeau en qualité de membre du Comité Exécutif pour une durée de trois (3) ans, expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

M. Christian Girardeau exercera les fonctions de membre du Comité Exécutif dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

L'Associé Unique prend acte que M. Christian Girardeau a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du Comité Exécutif et a déclaré n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité l'empêchant de les exercer.

## **HUITIEME DECISION**

### **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de dépôt et publicité prévues par la loi.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé des décisions.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. D. T. Kuro', written over a horizontal line.

**BP Global Investments Limited**  
**Associé Unique**